

Prévention des impacts liés à la santé en période de chaleur et de pandémie au COVID-19

Étapes d'intervention, activités et exemples d'actions proposées pour les municipalités

Le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de la Mauricie-et-du-Centre-du-Québec (CIUSSS MCQ) s'est doté d'un *Plan régional de prévention et d'intervention en cas de chaleur* qui se divise en différentes étapes. Dans le cadre de ce plan, les partenaires municipaux pourront être mis à contribution en fonction de leur mandat et de la gravité de l'épisode de chaleur. Dans le contexte actuel de pandémie de COVID-19, les impacts de la chaleur pourraient exacerber les symptômes et rendre plus complexe le confinement. Les actions à mettre en place par les municipalités visent à offrir des possibilités à la population de se rafraîchir et rejoindre les citoyens à risque de souffrir de la chaleur.

Ce document propose dans un tableau des activités et des exemples d'actions municipales à mettre en place pour chacune des étapes d'intervention qui pourraient être déclenchées par la Direction de la santé publique et responsabilité populationnelle (DSPRP) selon des critères météorologiques durant la saison estivale. Ces actions doivent être considérées selon le contexte propre à chaque municipalité, soit à la hauteur des ressources disponibles et selon les vulnérabilités de leurs citoyens (ex. : forte proportion de personnes âgées) et de leurs infrastructures (ex. : immeubles présents dans un îlot de chaleur) présentes sur le territoire ainsi que dans le contexte de pandémie.

Les mesures à mettre en place pour la population sont présentées dans le tableau ci-après. Les consignes suivantes d'ajoutent en situation de pandémie :

- Sensibiliser la population (ex. : affichage) pour que les consignes sanitaires soient respectées concernant la distanciation physique et les mesures d'hygiène.
- Donner accès à des fontaines d'eau dans les parcs, et camps de jour :
 - Encourager la population à utiliser des gourdes d'eau afin de limiter l'utilisation des fontaines d'eau au remplissage de celles-ci.
 - Nettoyer et désinfecter les fontaines d'eau régulièrement selon les méthodes éprouvées.
 - Offrir la possibilité de se laver facilement les mains avant et après chaque utilisation des fontaines d'eau.
- Recommander à la population d'aller se rafraîchir dans les lieux de baignades (ex. : piscines publiques, plages, jeux d'eaux et pataugeoires) en respectant les consignes sanitaires en vigueur.
- Recommander à la population d'aller se rafraîchir dans les endroits publics climatisés.
 - Si des cas confirmés de COVID-19 ou des contacts étroits sont admis dans ces circonstances exceptionnelles, prévoir des zones distinctes bien séparées des autres, sans échange de personnel ou d'autres personnes entre ces zones.
- Si des lieux de rafraîchissement supplémentaires sont ouverts par la municipalité, en aviser la Direction de santé publique et responsabilité populationnelle.
- Respecter les consignes sanitaires en vigueur pour les édifices publics (capacité d'accès, nettoyage rehaussé, etc.)
- Pour la ventilation des édifices publics, incluant les camps de jour :
 - Assurer un apport de nouvel air minimalement 3 fois par jour, entre 15 et 20 minutes, par l'utilisation d'un système de ventilation ou par l'ouverture des fenêtres.
 - Si le bâtiment est doté d'un système de ventilation mécanique centralisé, utiliser ce dernier en mode échange et à débit élevé.
 - Selon la disponibilité des appareils, utiliser des ventilateurs sur pied ou des appareils de climatisation localisés (portables, de fenêtres, split) en évitant de diriger le flux d'air sortant vers les visages.
 - Lors de l'utilisation des ventilateurs sur pied maintenir en position fixe (pas de rotation).

Étapes d'intervention, activités et exemples d'actions proposées pour les municipalités

En tout temps, consultez le site du CIUSSS MCQ sur la [chaleur](#)¹ pour connaître l'étape en cours du *Plan de prévention et d'intervention en cas de chaleur* et les informations disponibles pour vos citoyens.

Étapes	Étapes déclenchées par la DSPRP (Critères)	Activités attendues (Exemples d'actions)
Normal (hors saison)	<p>Absence de menace réelle ou appréhendée, très faible probabilité de vague de chaleur extrême 1^{er} octobre au 14 mai²</p>	<p>Activités de prévention et préparation</p> <ul style="list-style-type: none"> • Produire ou réviser le plan de mesures d'urgence en situation de chaleur. • Produire ou réviser les activités de communication sur la chaleur en ciblant les moyens de diffusion³. • Produire ou réviser la liste des citoyens vulnérables. • Évaluer la faisabilité de mettre sur place une escouade de bénévoles ou un minibus pour faciliter le transport des personnes vulnérables vers les centres climatisés durant les journées très chaudes et les mettre en place le cas échéant. • Mettre en place un système d'appel pour rejoindre la population vulnérable en cas d'urgence.
Veille saisonnière	<p>Menace appréhendée, survenue incertaine 15 mai au 30 septembre (Température estivale normale : ≤ 30 °C)</p>	<p>Surveillance active des conditions météo Activités de prévention (diffusion de messages à la population)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Déployer des activités de communication sur la chaleur planifiées pour cette étape en ciblant les moyens de diffusion sur les mesures préventives à la chaleur (ex. : site web).
Veille active	<p>Menace appréhendée, risque significatif de survenue dans un délai inconnu, aléatoire pendant la saison estivale (Prévision de chaleur d'au moins une journée où la température maximale est ≥ 30 °C jumelée à un indice humidex ≥ 40 ou température de 40 °C et plus)</p>	<p>Renforcement des mesures préventives Augmentation de la surveillance auprès des personnes vulnérables</p> <ul style="list-style-type: none"> • Déployer des activités de communication sur la chaleur planifiées pour cette étape en ciblant les moyens de diffusion sur les mesures préventives à la chaleur (ex. : site web et page Facebook, ou autres). • Préparer votre stratégie pour rejoindre les personnes vulnérables ciblées (si liste au préalable). • Contacter les partenaires (selon les municipalités) pour s'assurer qu'ils soient prêts à passer à l'étape d'alerte ou de mobilisation, le cas échéant.

¹ <https://ciusssmcq.ca/conseils-sante/sante-et-environnement/chaleur/>

² Sauf en cas de situation exceptionnelle, par exemple une vague de chaleur survenant au début de mois de mai.

³ Exemples de moyens de diffusion : panneaux électroniques, site web et page Facebook, topo à la radio, communiqué de presse, affichage sur des véhicules municipaux et dans les transports en commun, camion porte-voix qui circule dans certains secteurs, appels automatisés ou personnalisés aux domiciles des gens ou dans leur milieu de vie.

Étapes	Étapes déclenchées par la DSPRP (Critères)	Activités attendues (Exemples d'actions)
Alerte	<p>Menace imminente, forte probabilité de survenue à court terme, forte probabilité d'atteindre les seuils de chaleur extrême (Prévision de chaleur extrême d'au moins trois jours consécutifs de température maximale de ≥ 31 °C, jumelée à une température minimale ≥ 18 °C)</p>	<p>Préparation d'activités pour que les citoyens puissent se rafraîchir, pour rejoindre les personnes à risque de souffrir de la chaleur et pour la mise en œuvre imminente des opérations d'urgence Diffusion de messages de prévention aux citoyens</p> <ul style="list-style-type: none"> • Intensifier et diversifier les activités de communication sur la chaleur planifiées pour cette étape, en ciblant les moyens de diffusion sur les mesures préventives à la chaleur (ex. : site web, page Facebook). • Évaluer avec la DSPRP la possibilité d'ouvrir des endroits publics climatisés (ou haltes climatisées) désignés, si prévision de chaleur extrême et de mobilisation. • Tournée des camps de jours municipaux pour rappeler les mesures préventives aux responsables et aux enfants, selon les municipalités. • Tournée des équipes de travailleurs municipaux les plus à risque de souffrir de la chaleur pour rappeler les recommandations. • Accès gratuit au service de transport en commun (autobus) pour se déplacer vers des lieux climatisés, si le service est disponible dans la municipalité. • Accès gratuit à de l'eau dans tous les milieux municipaux.
Mobilisation	<p>Menace confirmée avec impact sanitaire imminent ou avéré, les seuils de chaleur extrême ont été atteints (Prévision d'au moins trois jours consécutifs où la température maximale sera ≥ 31 °C, jumelée à une température minimale ≥ 18 °C et selon des considérations additionnelles⁴)</p>	<p>Intensification des activités pour que les citoyens puissent se rafraîchir et pour rejoindre les personnes à risque de souffrir de la chaleur Mobilisation des équipes pour la mise en œuvre des opérations d'urgence</p> <ul style="list-style-type: none"> • Déployer les actions de l'étape « Alerte ». • Mise en place de patrouilles (ex. : véhicule municipal) dans les secteurs plus défavorisés et porter assistance au besoin. • Visites porte-à-porte par le service municipal (ex. : prévention incendie) dans des secteurs ciblés et chez les personnes à risque (nécessite d'avoir créé une liste à l'avance). • Appel à la solidarité aux propriétaires d'immeubles à logements afin qu'ils puissent prendre des nouvelles de leurs locataires pour s'assurer que leur état de santé ne se détériore pas. • Dans les petites municipalités, rejoindre les organismes et associations du village pour qu'ils contactent les citoyens les plus vulnérables à la chaleur ou isolés afin de s'assurer que tout va bien et leur rappeler les précautions à prendre en cas de chaleur. • Signaler à la DSPRP une menace à la santé d'un groupe de personnes dans un milieu de vie ciblé pendant une vague de chaleur extrême.
Démobilisation	<p>Menace écartée, risque sous contrôle Température normale saisonnière et retour aux niveaux attendus des indicateurs sanitaires</p>	<p>Arrêt des opérations d'urgence et rétablissement pour un retour à l'étape « Veille saisonnière »</p> <ul style="list-style-type: none"> • Organiser des activités de rétroaction et production d'un bilan de l'épisode de chaleur. • Mettre à jour les outils (ex. : plan de mesures d'urgence) selon les rétroactions pour qu'ils soient prêts si une nouvelle vague de chaleur se présente avant la fin de l'été.

⁴ Exemples de considérations additionnelles : qualité de l'air (ex. : smog), situation dans les régions limitrophes, indicateurs de santé, signalements, etc.